

ENGLOS

Canton de Lomme

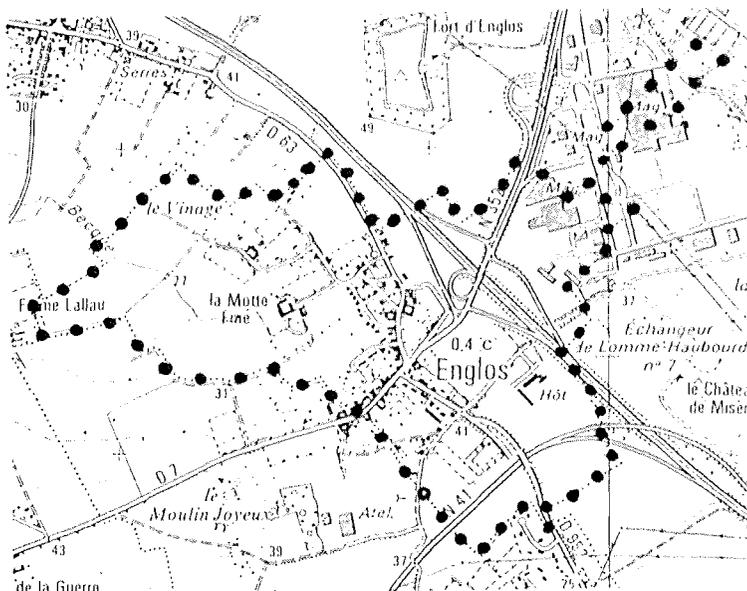
**Conseils préalables à la mise en place d'un
éclairage public dans la rue Paul Procureur.**

Août 91

PRESENTATION

La commune d'Englos est une petite commune qui compte environ 500 habitants.

Malgré la proximité de Lille, elle a su garder un caractère rural et verdoyant très agréable.



Le village, dominé par la belle église Saint-Corneille (classée Monument Historique en 1920), se compose d'un habitat ancien en front à rue, de fermes isolées et de quelques pavillons récents.

La mise en souterrain du réseau E.D.F. dans la rue Paul Procureur constitue pour la Commune une opportunité lui permettant de repenser l'éclairage public aujourd'hui assuré par les supports en béton extrêmement disgracieux.

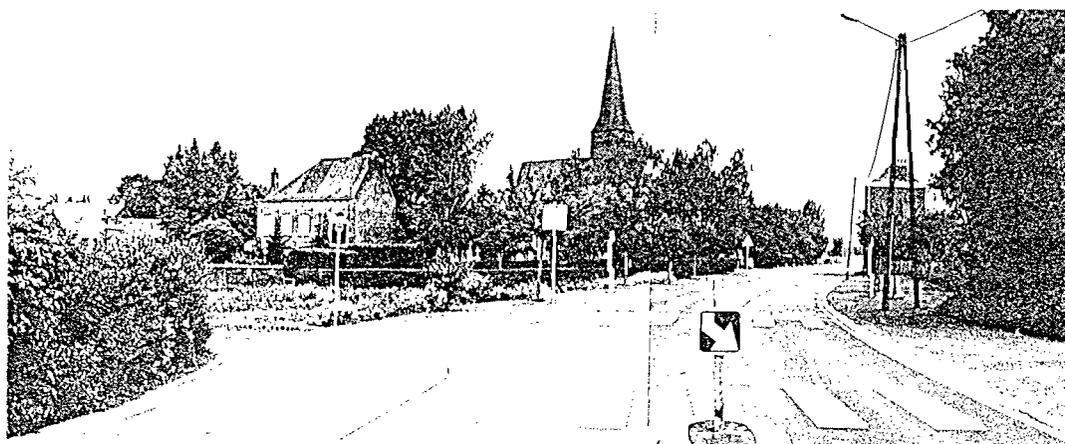
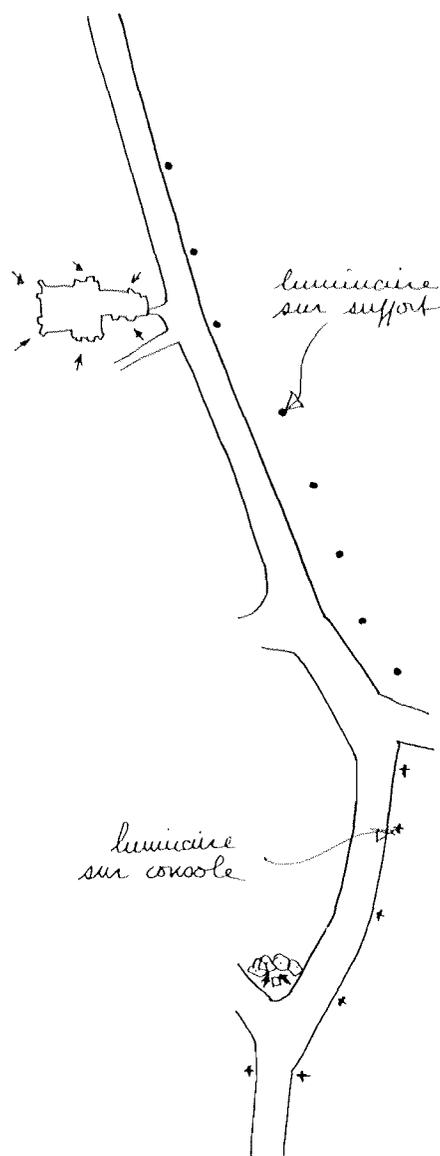
L'hétérogénéité des luminaires existants dans le village pose un problème d'unité car la taille de la commune est trop petite pour justifier des gammes esthétiques aussi différentes. Aujourd'hui, il est donc souhaitable de choisir un modèle pour l'ensemble du village et de remplacer progressivement les luminaires différents.

LA RUE PAUL PROCUREUR

L'entrée sud dans le centre pourra être marquée par un éclairage symétrique en console de part et d'autre de la voie et par une lumière diffuse dans les feuillages entourant le monument aux morts.

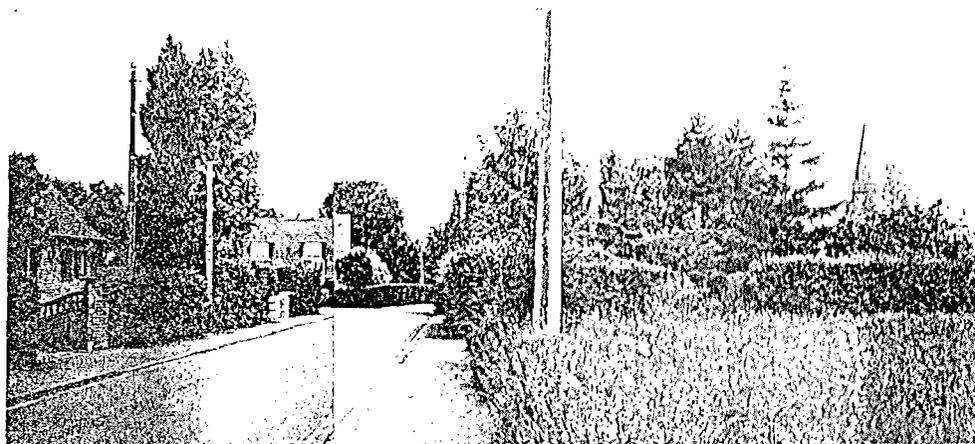
La départementale 63 sera bordée sur un côté par des luminaires disposés régulièrement, d'abord en console lorsque les constructions sont en front à rue, puis sur support en l'absence de constructions ; les supports seront alors placés le plus près possible des clôtures végétales de façon à se fondre au mieux avec le feuillage et à encombrer au minimum l'espace de cheminement piétonnier et de stationnement automobile.

L'absence de luminaire sur l'autre côté de la rue permet la mise en valeur nocturne de l'église par un éclairage spécifique de celle-ci. Elle évite, le jour, de créer une barrière visuelle avec les jardins qui bordent la voie et le monument.



LA RUE DU VINAGE

Dans sa partie sud, jusqu'à sa rencontre avec la rue de la Chapelle, la rue du Vinage est bordée d'un côté de pavillons récents et de l'autre d'espaces non bâtis qui offrent une belle perspective sur l'église.



A partir de la rue de la Chapelle, des maisons plus anciennes, en front à rue, apparaissent de part et d'autre de la voie.



Afin de ne pas encombrer la perspective vers l'église, il faut éviter de poser des supports de luminaires sur le côté-est de la voie.

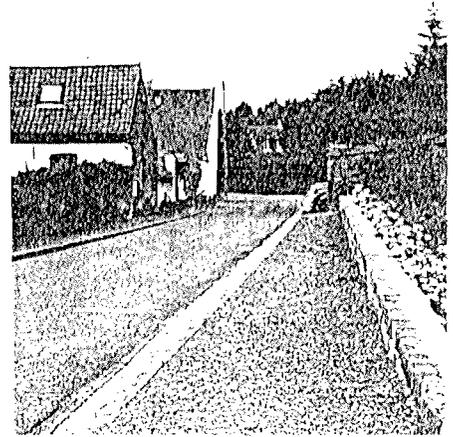
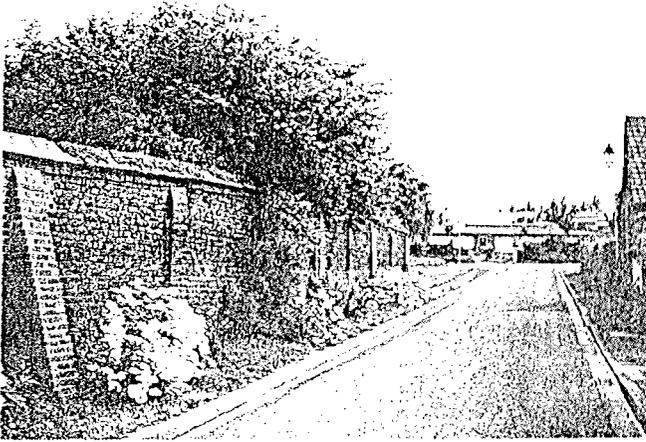
De l'autre côté des luminaires seront installés régulièrement, sur support aux abords des pavillons.

A partir des constructions en front à rue, il est préférable d'alterner, si nécessaire, de chaque côté de la voie les luminaires sur consoles, en s'appuyant sur les bâtiments existants de façon à encombrer le moins possible les trottoirs étroits.

LE CHEMIN DE LA CHAPELLE

Le chemin de la chapelle est une voie secondaire qui ne dessert qu'une maison.

L'éclairage des abords du bâtiment par un luminaire en console semble suffisant compte-tenu du caractère de la rue. Il permet de conserver à la rue son aspect rustique.



La douceur de l'éclairage de cette voie participe à la mise en valeur de l'église et de l'axe principal beaucoup plus lumineux.

PLAN RECAPITULATIF

LUMINAIRES UNE BOULE (DIAMETRE 400), SUR SUPPORT OU SUR CONSOLE A 3 METRES DE HAUT.

